INITIALES DU MAIRE
5612
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Procès-verbal du Village de Pointe-Lebel

À une séance ordinaire, du CONSEIL DU VILLAGE DE POINTE-LEBEL, tenue le lundi 16 janvier 2017 à 20h00 et à laquelle sont présents son honneur le maire, Monsieur Normand Morin,

Les conseillers :
Monsieur Jean-Claude Cassista
Madame Cécile R. Gagnon
Monsieur Dany Lafontaine
Madame Lise Arsenault
Monsieur Jeannot Beaudin
Monsieur Jacques Ferland

Formant quorum sous la présidence du maire

Madame Nadia Allard, directrice générale, est également présente.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Mot du maire
4. Adoption des procès-verbaux du 12 et 15 décembre 2016
5. Adoption de la correspondance de décembre 2016
6. Engagement des dépenses et autorisation de paiement
7. Adoption de la liste des dépenses incompressibles pour 2017
8. Contrats de conciergerie pour 2017
9. Dossiers en perception
10. Offre de service professionnel / Eaux usées caserne de pompiers
11. Demande de certificat d'autorisation auprès du MDDELCC / Ajustement du PH
12. Dépôt des intérêts pécuniaires / Monsieur Jacques Ferland
13. Dépôt du registre public des déclarations faites par un membre du conseil / Monsieur Jacques Ferland
14. Demande du Club Les Bolides de Ragueneau inc.
15. Affaires nouvelles
16. Fermeture des affaires nouvelles
17. Période de questions
18. Levée de la séance

RÉS : 2017-01-01 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ
Par le conseiller monsieur Jeannot Beaudin et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour présenté par la directrice générale :

EN AJOUTANT en :

a) Offre de services professionnels / étude géotechnique complémentaire
b) Modification à la promesse d'achat pa096827 pour l'ajout du lot 5 805 126 à la vente

EN RETIRANT le point 10 à savoir ;

10) Offre de service professionnel / Eaux usées caserne de pompiers

EN laissant les affaires nouvelles ouvertes.

INITIALES DU MAIRE
5613
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

MOT DU MAIRE

Monsieur Normand Morin, maire présente son mot pour le mois de janvier 2017.

Les sujets suivants sont apportés :

- Monsieur Morin adresse des souhaits pour la nouvelle année
- aux gens dans la salle ainsi qu'une bonne retraite à monsieur Jacques Ferland ;
- Dossier de l'érosion des berges ;
- Remerciements aux bénévoles pour la remise en forme de la glace de la patinoire du 255 Granier ;
- Présentation, lors d'un déjeuner de la Chambre de Commerce, de la municipalité de Pointe-Lebel ;
- Dossier de la vente du 365 Granier ;

RÉS : 2017-01-02 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 12 ET 15 DÉCEMBRE 2016

IL EST PROPOSÉ
Par le conseiller monsieur Jean-Claude Cassista et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER les procès-verbaux du 12 et 15 décembre 2016 tels que déposés par la directrice générale.

RÉS : 2017-01-03 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DE DÉCEMBRE 2016

IL EST PROPOSÉ
Par le conseiller monsieur Jacques Ferland et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le bordereau de correspondance de décembre 2016 soit déposé dans les archives de la municipalité faisant partie intégrante des présentes.

Formules Municipales - No 4614-MST

INITIALES DU MAIRE
5614
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

RÉS : 2017-01-04 ENGAGEMENT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT

IL EST PROPOSÉ
Par la conseillère madame Cécile R. Gagnon et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER la directrice générale à faire l'engagement des dépenses suivantes :

	DESCRIPTION		**MONTANT**

D'AUTORISER la directrice générale à faire le paiement pour les factures suivantes :

	DESCRIPTION		**MONTANT**
Commission Scolaire de l'Estuaire	Entente protocolaire pour le gymnase et autres locaux 2015-2016	791-00916	3 715,63 $
Commission Scolaire de l'Estuaire	Entente protocolaire 2015-2016	791-00917	32 563,64 $
Commission Scolaire de l'Estuaire	Entente protocolaire pour la bibliothèque 2015-2016	791-00920	5 065,58 $
Félix Morin-Fortin	Frais de déplacement pour visite résidentielle, en avril		12,04 $
Groupe Ultima inc.	Assurance générale de la Municipalité	MU96025	46 292,00 $
H2O Innovation	Location 21 décembre 2016 au 21 janvier 2017	86858	6 208,65 $
Jacques Ferland	Frais de déplacement et repas pour la rencontre concernant la LHE le 5 décembre 2016		46,28 $
Jean-Claude Cassista	Frais de déplacement et repas pour la rencontre concernant la LHE le 5 décembre 2016		17,24 $
Kathleen Otis	Frais de déplacement pour rencontre chez Voltige		13,20 $
Les Entreprises G & M Laplante ltée	Travaux de rénovation de la chambre des joueurs	6248	7 243,43 $

INITIALES DU MAIRE
5615
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

RÉS : 2017-01-04 ENGAGEMENT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT (suite)

Lise Arsenault	Frais de déplacement et repas pour la rencontre concernant la LHE le 5 décembre 2016		38,36 $
Lise Therrien	Frais de déplacement de mars à décembre 2016, pour achat de livres		96,64 $
Location Roger Soucy	Travaux de démolition de la résidence du 1289 Granier	16737	12 618,51 $
Location Roger Soucy	Réparation et fourniture de pierre pour travaux d'enrochement 2016	16738	24 828,85 $
Nadia Allard	Frais de repas pour la rencontre concernant la LHE le 5 décembre 2016		20,00 $
Remorques de l'Isle	Achat d'une remorque fermée et accessoires	65027	7 369,55 $
Réseau biblio CN	Contribution municipale pour 2017	2935	7 583,84 $
Voltige	Facture préliminaire du site Web	68811	4 334,57 $
Josée Gagnon	Frais de déplacement de décembre 2016		129.36 $

RÉS : 2017-01-05 ADOPTION DE LA LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR 2017

IL EST PROPOSÉ
Par la conseillère madame Lise Arsenault et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER les dépenses incompressibles ci-après énumérées jusqu'à concurrence des montants alloués au budget 2017 pour lesdites dépenses.

NOM DU POSTE	
Rémunération et allocation non imposable	617 511 $
Cotisations employeur	126 337 $
Poste et transport	10 240 $
Cotisations et abonnement	13 402 $
Quotes-parts – MRC de Manicouagan	111 715 $
Quotes-parts – Ville de Baie-Comeau (transport adapté, cour municipale, fourrière municipale, escouade verte)	24 684 $
Quote-part préventionniste Péninsule de Manicouagan	23 418 $

Formules Municipales - No 4614-MST

INITIALES DU MAIRE
5616
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

RÉS : 2017-01-05 ADOPTION DE LA LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR 2017

IL EST PROPOSÉ
Par la conseillère madame Lise Arsenault et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER les dépenses incompressibles ci-après énumérées jusqu'à concurrence des montants alloués au budget 2017 pour lesdites dépenses.

NOM DU POSTE	
Quote-part de l'ATR	1 500 $
Quote-part – RGMR de Manicouagan	198 940 $
Cotisation CDTR de la Péninsule	15 000 $
Téléphones, cellulaires, Internet, câble, système d'alarme, CAUREQ, radios pompiers	32 204 $
Liaison radio pour service incendie	2 580 $
Contrat d'entretien informatique (PG Solutions et Simb@ (Biblio)	19 460 $
Location du photocopieur et machine à timbre	4 775 $
Location CGER (véhicules – 10 roues, camionnette et loader)	118 058 $
Location Caméra Soltek	4 000 $
Location de l'usine H2O	68 040 $
Location de terrains MRC (Garage municipal et dôme de sel)	8 632 $
Entente de service ; lignes de rue et déneigement Chemin de la Scierie (Ville de Baie-Comeau)	9 019 $
Fournitures et papeteries	14 150 $
Avis publics et publicités	6 200 $
Mutations mobilières	150 $
Assurances incendie, véhicules et responsabilité	46 750 $
Électricité / éclairage public et bâtiments	84 995 $
Sûreté du Québec	94 963 $
Essence et diesel	31 330 $
Sel de déglaçage / en vrac	26 000
Immatriculation	6 520 $
Contrat de conciergerie bâtiments municipaux, 382 Granier, location du gymnase et bibliothèque	41 948 $
Frais d'intérêts sur emprunt temporaire (marge de crédit), frais bancaires et autres frais	5 311 $
Intérêts dette L/T	57 578 $
Remboursement dette L/T (capital)	88 886 $
Remboursement fonds de roulement	45 518 $
Remboursement entente scolaire-municipale	32 665 $

INITIALES DU MAIRE
5617
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

RÉS : 2017-01-06 CONTRAT DE CONCIERGERIE POUR 2017

IL EST PROPOSÉ
Par le conseiller monsieur Jean-Claude Cassista et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer le contrat de conciergerie pour le 382 Granier au montant de **8 710 $,** plus taxes applicables**,** et ce, du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017.

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer, également, le contrat de conciergerie pour le 255 Granier incluant la buanderie, le 830 Granier, au montant de **24 388 $**, plus taxes applicables, et ce, du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017.

QU'un montant de **80 $** est alloué à madame Norma Tremblay pour le nettoyage des grandes salles du 255 et 830 Granier, lors des locations par des particuliers, considérant les inspections ainsi que la remise des clés avant et après lesdites locations.

QU'un montant de **60 $** est alloué à madame Norma Tremblay pour le nettoyage des grandes salles du 255 et 830 Granier, lors des activités spéciales.

QUE la directrice générale est autorisée à payer les ajustements dus, s'il y a lieu, rétroactivement au 1er janvier 2017.

QU'un montant de **16,75 $/** horaire est alloué pour tous travaux supplémentaires, non inclus dans les contrats et ce, à la demande seulement de la Municipalité.

RÉS : 2017-01-07 DOSSIERS EN PERCEPTION

CONSIDÉRANT QUE suite à la résolution 2016-12-229, concernant les dossiers en perception, des dossiers se sont ajoutés ;

IL EST PROPOSÉ
Par la conseillère madame Cécile R. Gagnon et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

DE MANDATER le maire et la directrice générale pour qu'ils soient autorisés à procéder, avec des recours légaux, à faire la perception des taxes dues en 2016 et les années antérieures ;

DE MANDATER également, madame Kim Bélanger, huissier, pour qu'elle puisse prendre les recours légaux afin de percevoir les sommes dues des comptes de taxes en souffrance avec tous les frais s'y rattachant.

Formules Municipales - No 4614-MST

INITIALES DU MAIRE
5618
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

RÉS : 2017-01-08 DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AUPRÈS DU MDDELCC / AJUSTEMENT DU PH

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution 2016-12-241, un mandat a été octroyé à Axor Experts-Conseils pour la demande d'autorisation auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte conte les changements climatiques (MDDELCC), incluant le rapport technique de l'ingénieur et tout autre renseignement nécessaire à cette demande ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de certificat d'autorisation nécessite d'avoir quelques mentions supplémentaires dans une résolution du conseil municipal.

IL EST PROPOSÉ
Par la conseillère madame Cécile R. Gagnon et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Pointe-Lebel mandate la firme Axor Experts-Conseils à préparer et à présenter, en son nom, la demande d'autorisation pour réaliser un projet assujetti à l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* au MDDELCC ;

QUE le projet ne contrevient à aucun règlement municipal ;

QUE la Municipalité s'engage à transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours une fois les travaux achevés, une attestation signée par un ingénieur, quant à la conformité avec l'autorisation accordée ;

D'AUTORISER la directrice générale à faire le paiement des frais, au montant de 654 $, pour ladite demande de certificat d'autorisation.

RÉS : 2017-01-09 DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES / MONSIEUR JACQUES FERLAND

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal doivent, chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de leur élection, déposer devant le conseil une déclaration écrite mentionnant ses intérêts pécuniaires;

IL EST PROPOSÉ
Par le conseiller monsieur Jeannot Beaudin et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER pour dépôt le formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires de monsieur Jacques Ferland, conseiller municipal.

INITIALES DU MAIRE
5619
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

RÉS : 2017-01-10 DÉPÔT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS FAITES PAR UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL / MONSIEUR JACQUES FERLAND

CONSIDÉRANT QU'avec l'adoption d'un code d'éthique pour les membres du conseil municipaux, en décembre 2011, la directrice générale doit déposer au conseil un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil lorsqu'il a reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas dde nature purement privée, ou qui n'est pas interdit par le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* et qui excède la valeur visée par le Code d'éthique et de déontologie des élus.

IL EST PROPOSÉ
Par le conseiller monsieur Dany Lafontaine et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER le dépôt dudit registre public pour monsieur Jacques Ferland.

RÉS : 2017-01-11 DEMANDE DU CLUB LES BOLIDES DE RAGUENEAU

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-Lebel a reçu une correspondance, du Club Les Bolides de Ragueneau, mentionnant leur intention de déplacer sa traverse de motoneige située sur le territoire de la municipalité située à 300m au nord du carrefour giratoire ;

CONSIDÉRANT QUE le déplacement de la traverse serait d'environ 25 mètres vers le nord, tel qu'indiqué sur le plan joint à la demande ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Manicouagan exige que le Club obtienne l'autorisation de la Municipalité pour une période minimal de 5 ans.

IL EST PROPOSÉ
Par le conseiller monsieur Jacques Ferland et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER, pour une période de cinq (5) ans, le Club Les Bolides de Ragueneau à déplacer sa traverse d'environ 25 mètres vers le nord, tel qu'indiqué sur le plan joint à la demande.

QU'une mise aux normes de la signalisation soit effectuée par la Municipalité, au nouvel emplacement, lorsque le Club aura effectué la modification.

Formules Municipales - No 4614-MST

INITIALES DU MAIRE
5620
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

RÉS : 2017-01-12 **OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS / ÉTUDE GÉOTECHNIQUE COMPLÉMENTAIRE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à une étude géotechnique complémentaire pour analyse et recommandations pour le tracé dans la côte de Manic 1 ;

CONSIDÉRANT QUE la firme GH a déposé une offre de services professionnels au montant de 2 299,50 $, taxes incluses.

IL EST PROPOSÉ
Par le conseiller monsieur Jean-Claude Cassista et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER l'offre de services professionnels de la firme GHD, au montant de 2 299,50 $, pour la préparation d'une étude géotechnique complémentaire à celle déjà produite.

RÉS : 2017-01-13 **MODIFICATION A LA PROMESSE D'ACHAT PA096827 POUR L'AJOUT DU LOT 5 805 126 A LA VENTE**

CONSIDERANT l'acceptation par la Municipalité, le 1er novembre 2016 (résolution numéro 2016-11-196), de la promesse d'achat numéro PA06827 de la Résidence Le Boisé sur mer inc. pour la vente du lot 5 805 125 du cadastre du Québec avec bâtisse dessus construite portant le numéro civique 365, rue Granier, à Pointe-Lebel, au prix de 150 000 $, plus les taxes applicables ;

CONSIDERANT QUE suite à l'acceptation de cette promesse d'achat, la Résidence Le Boisé sur mer inc., par le biais de son représentant dûment autorisé, monsieur Kevin Henderson, a fait connaître à la Municipalité sa volonté d'acquérir dans le cadre de la même transaction, le terrain vacant contigu à celui faisant l'objet de l'offre d'achat, soit le lot 5 805 126 du cadastre du Québec d'une superficie de 2 951.9 mètres carrés;

CONSIDERANT QUE ce terrain vacant est à vendre depuis le 15 mars 2016 et qu'aucune offre d'achat n'a été reçue par la Municipalité depuis cette date;

CONSIDERANT QUE la Municipalité est disposée à accepter une modification de la promesse d'achat numéro PA06827 afin d'y inclure la vente du lot 5 805 126 du cadastre du Québec, étant entendu que cette vente sera faite pour un prix de vente global de 165 000 $, plus les taxes applicables;

CONSIDERANT QU'une lettre a été transmise à la Résidence Le Boisé sur mer inc. le 13 janvier dernier par la directrice générale et secrétaire-trésorière afin de connaître sa position quant à cette éventuelle modification à la promesse d'achat PA06827, sous réserve de l'adoption d'une résolution par le conseil municipal à cette fin;

CONSIDERANT QUE monsieur Kevin Henderson, représentant dûment autorisé de la Résidence Le Boisé sur mer inc., a fait savoir à la Municipalité dans un courriel daté du 16 janvier 2017, qu'il était d'accord pour acquérir le lot 5 805 126 en sus du lot 5 805 125 pour un prix de vente global de 165 000 $, plus les taxes applicables;

INITIALES DU MAIRE
5621
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

RÉS : 2017-01-13 **MODIFICATION A LA PROMESSE D'ACHAT PA096827 POUR L'AJOUT DU LOT 5 805 126 A LA VENTE (SUITE)**

CONSIDERANT QUE cet immeuble n'est plus requis à des fins publiques.

IL EST PROPOSÉ
Par la conseillère madame Lise Arsenault et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Village de Pointe-Lebel accepte que la promesse d'achat PA06827 acceptée par la Municipalité le 1er novembre 2016 pour la vente du lot 5 805 125 du cadastre du Québec soit modifiée afin d'inclure dans cette même vente le terrain vacant contigu, soit le lot 5 805 126 du cadastre du Québec, pour un prix de vente global de 165 000 $, plus les taxes applicables;

QUE le maire ou la directrice générale soit autorisé à donner les instructions requises à cette fin à l'agent d'immeuble de la Municipalité, le cas échéant, et à signer tout document visant à donner effet à cette transaction;

RÉS : 2017-01-14 **FERMETURE DES AFFAIRES NOUVELLES**

IL EST PROPOSÉ
Par le conseiller monsieur Jeannot Beaudin et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

DE fermer les affaires nouvelles.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les gens dans la salle à poser leurs questions ou émettre leurs commentaires.

Il est surtout question :

Etude complémentaire par GHD
Projet Rolodune
Sapin de Noël

Formules Municipales - No 4614-MST

INITIALES DU MAIRE
5622
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

RÉS : 2017-01-15 LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont dûment été traités.

IL EST PROPOSÉ
Par le conseiller monsieur Dany Lafontaine et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

QUE séance soit et est levée à 20h30.

Normand Morin,
Maire

Nadia Allard,
Directrice générale